

Bienvenue au nouveau numéro de *Voir au-delà du risque*, la publication trimestrielle électronique de l'Institut canadien des actuaires (ICA). Chaque numéro présente les plus récentes réflexions actuarielles de spécialistes.

Dans ce numéro, André Lacroix, professeur titulaire en éthique appliquée, éthique sociale, éthique économique et philosophie du droit à l'Université de Sherbrooke, examine l'importance de l'éthique et du professionnalisme dans la profession actuarielle. Nous sommes persuadés que vous trouverez cet article instructif et inspirant, et nous vous invitons à le partager avec vos amis et collègues.

## Éthique et professionnalisme chez les actuaires

Par André Lacroix

Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées en mathématique financière, en statistique et en théorie du risque afin de résoudre les problèmes spécifiques d'un ensemble d'organismes de réglementation et de services financiers, de régimes de retraite, de sociétés d'assurances et de particuliers, et leur travail a des répercussions sur des dimensions importantes de la vie de chacun. Ainsi, les problèmes éthiques ne doivent pas manquer de les interpeller au quotidien. Le danger pour ces professionnels réside toutefois dans la difficulté de distinguer les problèmes éthiques de ceux techniques, qui sont aussi leur lot quotidien. Autrement dit, les problèmes techniques et éthiques sont-ils distincts ou est-ce que les deux types sont intrinsèquement liés?



Contrairement à ce que la plupart des professionnels croient, ils sont fondamentalement liés et il est faux de prétendre pouvoir se passer d'une délibération éthique dans notre travail quotidien. C'est pourquoi il est vain de vouloir transposer une « grille de prise de décision » ou un processus visant à contrôler les opérations sans être à même d'identifier les problèmes éthiques. En ce

sens, avant même de vouloir utiliser des outils pour résoudre les problèmes éthiques, encore faut-il être en mesure de les déceler. À l'inverse, il faudrait arriver à définir ce qu'est un acte professionnel et le professionnalisme, afin de les distinguer des actes posés par les techniciens de la finance. Enfin, il faut aussi être en mesure de comprendre comment l'éthique s'inscrit au cœur de toute pratique professionnelle. Comment l'éthique peut-elle être utilisée au quotidien par les actuaires qui sont tentés de s'en tenir aux stricts chiffres, par souci d'objectivité?

### Règles de déontologie et normes de pratiques

Les [Règles de déontologie](#) de l'ICA précisent les normes professionnelles et d'éthique auxquelles les membres doivent se conformer et ainsi servir l'intérêt public. Les annotations fournissent des explications supplémentaires, de l'orientation ou des conseils aux membres de la profession actuarielle sur la façon d'interpréter et d'appliquer les Règles.

Les membres ont la responsabilité professionnelle de connaître les Règles et annotations et de se tenir au courant des révisions. En plus de ces Règles, les membres sont assujettis à la loi applicable et aux règles de déontologie ou aux normes d'éthique promulguées par un organisme actuariel reconnu dans les juridictions où ils rendent des services professionnels. Les membres sont responsables de se procurer au besoin les traductions de la loi ou des règles de déontologie.

Les [normes de pratique](#) du [Conseil des normes actuarielles](#) comprennent des recommandations et d'autres conseils sur la façon dont les actuaires mènent leurs travaux, et ce, au sein de tous les domaines de pratique (régimes de retraite, assurance-vie, expertise devant les tribunaux, etc.). Les Fellows, associés et affiliés de l'Institut canadien des actuaires sont tenus de se conformer à ces normes dans le cadre de leur travail au Canada. Les membres des organisations bilatérales, tel que défini dans les statuts administratifs, sont aussi tenus de s'y conformer lorsqu'ils pratiquent au Canada.

## ÉTHIQUE : PLUS QUE DU WISHPFUL THINKING

Dans le vocabulaire quotidien, l'éthique est habituellement associée à la morale et la déontologie. Elle aurait pour fonction de nous aider à distinguer le bien du mal et à prendre de bonnes décisions. En d'autres mots, son but serait de nous indiquer ce qui doit être fait pour respecter les standards moraux les plus élevés. Si ce n'était que cela, nous aurions tôt fait de constater l'impossibilité d'une telle mission et de reléguer l'éthique au domaine éthéré du *wishful thinking*, d'en faire le genre de concept qu'il nous faut toujours évoquer pour bien paraître, mais que l'on applique rarement sous peine d'y abandonner argent, temps et efficacité!

N'en déplaise à la croyance populaire, l'éthique est toutefois beaucoup plus que cet ensemble de bonnes pratiques et de bonnes valeurs rarement applicables au quotidien. Elle est plutôt, et de plus en plus, utilisée comme un outil de réflexion sur les valeurs et les normes, et ce, pour nous aider à les définir, les mettre en contexte, les interpréter et les intégrer aux différentes décisions prises par les professionnels. L'éthique est une pratique qui consiste à réfléchir aux valeurs et aux normes qui motivent et encadrent nos actions ainsi que nos décisions au quotidien. Elle est donc tout sauf une vue de l'esprit et un ensemble de vœux pieux. Elle s'inscrit plutôt aux premières loges du spectacle de la vie, là où les situations rencontrées nous obligent constamment à repenser nos manières de faire.

## PROFESSIONNALISME : AU-DELÀ DU SIMPLE SAVOIR TECHNIQUE

De la même manière, le professionnalisme est souvent perçu, dans le langage quotidien, comme un ensemble de savoirs techniques devant être déployés dans l'espace public et mis au service des clients et citoyens. Pour cette raison, les bonnes pratiques professionnelles seraient celles qui

### Professionnalisme à l'ICA

Six fois par année, l'ICA tient un atelier sur le professionnalisme. Offert en anglais et en français, l'atelier fournit un aperçu des enjeux relatifs au professionnalisme et a largement recours à la méthode des études de cas. L'atelier est un prérequis pour l'obtention du titre d'associé de l'ICA (AICA) et pour les candidats du volet des assurances IARD qui veulent présenter une demande d'adhésion à l'ICA, à moins qu'ils n'aient participé au cours sur le professionnalisme de la Casualty Actuarial Society (CAS) offert au Canada.

De plus, tous les membres de l'ICA sont tenus d'accomplir quatre heures de perfectionnement professionnel continu (PPC) relatif au professionnalisme tous les deux ans, dans le cadre des 100 heures de PPC que tous les membres doivent accomplir durant cette période.

### Processus disciplinaire

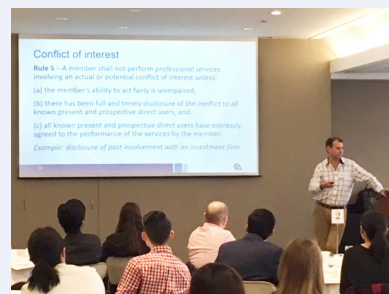
La profession actuarielle est reconnue pour son intégrité, ses normes de pratique élevées et la qualité de son travail. L'une des raisons de cette reconnaissance est le rigoureux processus disciplinaire de l'ICA ainsi que ses examens et améliorations constantes.

Les membres de l'ICA sont assujettis aux exigences relatives au professionnalisme et à l'éthique conformément aux [Règles de déontologie](#) de l'Institut et aux [normes de pratique](#) du Conseil des normes actuarielles. Les membres qui ne respectent pas ces exigences peuvent faire l'objet du processus disciplinaire de l'ICA tel qu'indiqué dans les [statuts administratifs](#).

L'Institut possède un processus global de traitement des plaintes, d'enquêtes et de discipline supervisé par la Commission de déontologie de l'ICA.

répondent aux critères objectifs et aux techniques de calcul. Dans le cadre des pratiques actuarielles, par exemple, ce sont celles qui donnent les meilleurs résultats mathématiques, financiers et statistiques en matière de calculs de risques. Mais est-ce bien là la seule manière de faire preuve de professionnalisme?


Sur le site Web de l'ICA, on mentionne que l'actuaire sait communiquer avec ses clients et les accompagner pour réduire les risques associés à la retraite, à la maladie et aux placements, entre autres choses, soit des situations auxquelles tout le monde est susceptible de faire face un jour ou l'autre. Toutefois, le fait d'accompagner des clients, c'est aussi tenir compte de leurs valeurs, des normes en vigueur pour les protéger, de même que des situations propres à chacun d'entre eux. En d'autres termes, faire preuve de professionnalisme, c'est aller au-delà du simple savoir technique pour mettre en situation une analyse et une décision qui tiendront compte des valeurs défendues par les clients, nonobstant le fait que nous partageons, ou non, ces valeurs.



## ÉTHIQUE ET PROFESSIONNALISME : UNE RÉALITÉ ACTUARIELLE

L'éthique et le professionnalisme ne sont pas de vains concepts renvoyant à des idéaux plus ou moins applicables au quotidien. Ils sont ce quotidien dans lequel les actuaires doivent inscrire leur travail. C'est pourquoi l'éthique et le professionnalisme devraient être davantage mobilisés par les actuaires, pour qu'ils réfléchissent à leurs pratiques. De manière plus concrète, l'actuaire qui élabore un programme de couverture d'assurance pour un groupe de professionnels, par exemple, devrait tenir compte des valeurs de ces professionnels afin de déterminer une couverture qui n'est pas seulement optimale en matière de gestion du risque, mais aussi en ce qui a trait à la couverture des enjeux éthiques propres à ce groupe de professionnels : valeurs de la profession,

valeurs des groupes de personnes œuvrant au sein de cette profession, etc. Les actuaires devront aussi réfléchir à leur propre pratique professionnelle afin de cerner les valeurs qui guident leurs conseils et la limite qu'ils devraient se fixer pour établir la maximisation des profits souhaités par leur entreprise ou les clients qui requerront leurs services. Le cas de l'évaluation douteuse d'un régime de retraite (voir encadré ci-dessous) illustre d'ailleurs les normes élevées ainsi que les règles régissant les actuaires.

L'éthique et le professionnalisme ne sont donc pas simplement des mots à la mode. Ils contribuent à l'image d'un groupe professionnel, donnent un sens à leur travail et permettent aux clients de bénéficier de conseils mesurés, éclairés et fonctionnels. Ils permettent aussi et surtout de dissocier la pratique de la réflexion et de l'engagement dans la société. 

### Le cas de l'évaluation douteuse d'un régime de retraite

**Scénario :** Monique Beaulieu, actuaire du domaine des régimes de retraite, doit préparer, à titre de pair, un rapport d'examen au sujet de l'évaluation d'un régime de retraite qu'a réalisée François Tremblay, actuaire de la même société. François est actuaire du régime de retraite de la société depuis plusieurs années. Monique prépare son rapport d'examen, et l'évaluation ne lui cause aucun problème. Toutefois, lorsqu'elle passe en revue l'évaluation précédente du régime de retraite, elle découvre une erreur importante. Si cette erreur avait été signalée, la société aurait dû verser des cotisations futures beaucoup plus élevées au régime de retraite à prestations déterminées. L'erreur a été corrigée dans l'évaluation la plus récente et la société devra verser des cotisations supérieures à l'avenir.



Monique discute de la situation avec François. Il lui dit qu'il a pris connaissance de l'erreur peu après avoir terminé et déposé l'évaluation précédente. Selon lui, la société connaissait des difficultés financières à ce moment-là et il a décidé de ne pas mentionner l'erreur. Il a, déclare-t-il, corrigé l'erreur cette année. La société affiche de meilleurs résultats financiers et elle peut maintenant verser plus facilement les cotisations supérieures. Selon François, il n'y a aucun problème et il ne sent pas le besoin d'informer la société de l'erreur commise auparavant. S'il le faisait, il se peut qu'il perde le client et sa société pourrait en souffrir. François affirme que Monique n'a pas à s'inquiéter des problèmes antérieurs; elle n'a qu'à vérifier l'évaluation actuelle.

**Problèmes :** Il se peut que François ait enfreint la Règle 1. Il n'a pas agi honnêtement, car il aurait dû informer la société de l'erreur qu'il a commise dès qu'il s'en est aperçu. Il aurait également dû prendre les mesures nécessaires pour corriger l'erreur et apporter les modifications nécessaires aux taux de cotisation futurs.

Monique s'inquiète du problème que cela pourrait causer. Elle aurait pu communiquer avec l'ICA pour obtenir des conseils ou peut-être avec quelqu'un qui occupe un poste de niveau supérieur à sa société. Si elle croyait par la suite que François avait enfreint une règle, elle aurait pu insister auprès de François pour qu'il en informe le client. Elle pourrait également déposer une plainte auprès de la Commission de déontologie. Si elle ne le faisait pas, elle ne respecterait pas la Règle 13, qui consiste à signaler la non-conformité apparente à la Commission de déontologie.



André Lacroix est professeur titulaire au département de philosophie et d'éthique appliquée à l'Université de Sherbrooke. Il est aussi chercheur associé à l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval. Consulté à titre d'experts, il a collaboré avec plusieurs organismes québécois publics et parapublics, d'ordres professionnels, de corps policiers québécois et suisses, de même qu'avec des organismes internationaux.

Il a publié plusieurs articles, chapitres de livre et ouvrages. Il mène des recherches sur les fondements épistémologiques et sociologiques de l'éthique, et s'intéresse de près aux mécanismes de régulation éthique dans l'espace public (administration publique, administration de la justice et régulation marchande), de même qu'aux mécanismes institutionnels permettant la prise en compte de l'éthique dans les délibérations privées et publiques (approches renouvelées de la démocratie).